

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 16h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 4 février deux mille vingt-six, s'est réuni au Centre Administratif Départemental, 1 espace Pégot à Saint-Gaudens sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Anne Boyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Isabelle Hardy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Roselyne Artigues
	Roselyne Artigues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Loïc Gojard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Christine Courade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryse VEZAT-BARONIA
	Patrice Rival	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aude Lumeau-Preceptis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	JOAN VERDIER
	Sandrine Baylac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Pascal Boureau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Martine Croquette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PATRICE RIVAL
	Laurence Degers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Victor Denouvion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Jean-Marc Dumoulin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Emilienne Poumirol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Céline Laurenties-Barrère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain Puenté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire UCHAN
	Alain Larqué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune Saint- Bertrand-de-	Marie-Claire Uchan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune de Valcabrère	Jean Verdier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivetains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges

Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Accusé de réception en préfecture
031-253102405-20260212-2026-3-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Arnaud Simion (démissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Marc Pere	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrick Lagleize	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges	Robin Parnisari	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune de Valcabrère	Adrien Adam	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	TOTAL	6	5	13	5

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Rapport :

Madame la Présidente expose

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivetains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Accusé de réception en préfecture
031-258102305-20260212_2026-3-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Le Comité Syndical




Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

Décide

- D'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2026 dans la limite de 25 % des crédits votés en 2025 hors RAR conformément à l'Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) soit :

Chapitre	Crédits votés en 2025	Taux autorisé	Crédits autorisés en 2026
20 : Immobilisation incorporelles	0,00	25%	0,00
21 : Immobilisation corporelles	0,00	25%	0,00
23 : Immobilisation en cours	0,00	25%	0,00
45 : opérations sous mandats	601 712,90	25%	150 428,23
458101 : valorisation du site de SBV	102 700,00	25%	25 675,00
458102 : réhabilitation sanitaires cloître de SB	95 600,00	25%	23 900,00
458103 : construction local d'accueil à Saint-Just	403 412,90	25%	100 853,23
458104 : autres opérations	0,00	25%	0,00
	601 712,90		150 428,23

- D'autoriser la Présidente à signer tout document et réaliser toute démarche en application de cette décision

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires					
3 suppléants					

L'article 10.5 des Statuts prévoit que les procurations sont prises en compte pour le calcul du quorum.

(Fait et délibéré le 12 février 2026
À Saint-Gaudens

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrère
N° SIRET : 253 102 305 00013



Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecou

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère

Siège : Couvent des Olivetains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260212-2026-3-DE
Date de transmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260212-2026-3-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026